

DEPARTEMENT DE  
L'ILLE-ET-VILAINE  
CANTON DE VITRÉ-EST  
COMMUNE DE LA  
CHAPELLE ERBRÉE

COMPTE-RENDU DE  
RÉUNION DE CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 25/09/2018  
à 20 H 00

Date d'affichage :  
le 28/09/2018

En exercice	15
Présents	10
Votants	15

**LE CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE LA  
CHAPELLE ERBRÉE**  
**Légalement convoqué  
s'est réuni à la Mairie  
en séance publique  
sous la présidence de :**  
Monsieur MARQUET Joël,  
Maire

Étaient présents :

MARQUET Joël,  
PLANCHAIS Pierre,  
BLOT Virginie,  
GUILLOTIN Michel,  
LEJAS Géraldine,  
ROULE Patricia,  
BILHEUDE Isabelle,  
LOISEL-LEVEQUE Betty  
MOREAU Marie-Cécile  
DONVAL Gérard

COURTAIS Stéphanie

Absents excusés :

- CHEDEMAIL Daniel  
a donné pouvoir à  
PLANCHAIS Pierre  
- TRAVERS Joël  
a donné pouvoir à  
GUILLOTIN Michel  
- BRETON Magali a donné  
pouvoir à COURTAIS  
Stéphanie  
- GÉRARD Gabriel  
a donné pouvoir à  
MARQUET Joël

Formant la majorité des  
membres en exercice.

Secrétaire de séance :  
GUILLOTIN Michel

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 août 2018 est approuvé.

### **1 – Participation aux dépenses obligatoires de l'école privée de LA CHAPELLE ERBRÉE**

Le Maire rappelle la délibération n° 01 du 27 mars 2018 concernant la participation au fonctionnement de l'école privée. Pour les dépenses obligatoires et d'après les justificatifs fournis par l'école au 01 septembre 2018.

Dépenses de fonctionnement :

Elèves en maternelle :  $30 \times 1\,180\text{€} = 35\,400\text{€}/3 = 11\,800,00\text{€}$

Elèves en primaire :  $46 \times 372\text{€} = 17\,112\text{€}/3 = 5\,704\text{€}$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le montant de 17 504€ pour le 3ème trimestre.

### **2 – Vente du lot 7 du lotissement « le Chêne »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de réservation du lot n° sept (07) dans le lotissement communal « Le Chêne » par la SCI du Coteau représenté par Monsieur LERETRIF Joseph, demeurant à VITRE (35500) 147 boulevard de Laval.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la réservation de la SCI du Coteau du lot numéro sept (07) dans le lotissement communal « Le Chêne »
- précise que cette réservation se confirmera par la vente du lot au prix de 18.000,00 euros hors taxe, auquel s'ajoute la T.V.A. sur marge, soit un prix total T.V.A. sur marge incluse de 21 225,60 euros
- donne l'autorisation à Monsieur Le Maire pour signer tous actes relatifs à cette vente.

### **3 – Vente du lot 8 du lotissement « le Chêne »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de réservation du lot n° huit (08) dans le lotissement communal « Le Chêne » par la SCI du Coteau représenté par Monsieur LERETRIF Joseph, demeurant à VITRE (35500) 147, boulevard de Laval.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la réservation de la SCI du Coteau du lot numéro huit (08) dans le lotissement communal « Le Chêne »
- précise que cette réservation se confirmera par la vente du lot au prix de 18.000,00 euros hors taxe, auquel s'ajoute la T.V.A. sur marge, soit un prix total T.V.A. sur marge incluse de 21 225,60 euros
- donne l'autorisation à Monsieur Le Maire pour signer tous actes relatifs à cette vente.

### **4 – Devis chauffage et électricité pour le bâtiment 1, rue du Bourgneuf (ancienne crêperie)**

Suite à l'acquisition du bâtiment 1, rue du Bourgneuf, il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux de chauffage et d'électricité.

Monsieur Pierre PLANCHAIS présente le devis de l'entreprise HAMARD MAUDET de La Chapelle Erbrée, seule à avoir répondu, pour un montant de 1 746,95€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis pour la somme de 1 746,95€ HT.

## **5 - Décision Modificative pour le lotissement « le Chêne »**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité d'affecter des crédits aux comptes 6045 et 7015 afin de régler la facture du cabinet LEGENDRE de Vitré pour le modificatif du règlement du lotissement.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de prendre la décision modificative sur le BP lotissement et de procéder à l'affectation de crédits suivants :

Chapitre 11 – Compte 6045: + 540€

Chapitre 70 – Compte 7015: + 540€

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Mise en place du nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel). Il se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)

- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI)

Il convient de déterminer les bénéficiaires, les groupes de fonction et les montants maximum, pour ces deux éléments ainsi que les modalités de maintien ou de suppression.

Un projet de délibération sera présenté pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion 35.

Betty LOISEL LEVEQUE nous interroge suite à sa demande de changement d'ordinateur à la bibliothèque. Il est proposé de prendre contact avec Vitré Communauté pour conseil.

Monsieur le Maire informe que la mise en place du RIPAME devrait être effective au 1<sup>er</sup> avril 2019 avec une participation d'environ 600€ à la charge de la commune. Une décision de principe d'adhésion doit être prise par les communes d'ici fin octobre.

Gérard DONVAL soulève l'intérêt de relancer l'acquisition du terrain de l'indivision VIEL en réserve foncière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

*Le Secrétaire de Séance,*

**GUILLOTIN Michel**

*Le Maire,*

**Joël MARQUET**

